

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le mardi 14 juin 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 8 juin 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Marie-Paule LEPEERS (à M. Stéphane DELANNOY), M. Claude LAMARCO (à M. Jean-Max LEFEBVRE), M. Didier DUPE (à Mme Anne-Catherine DERVILLE)

Excusée : Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

Absents : Mme Danièle PETIT, M. Alexandre MEZIERE, M. Dominique SERGENT

N°16-2-9

Voirie

Enfouissement des réseaux
d'éclairage public

Avenue du Général de Gaulle

Participation de la Société Notre Logis

Rapport de M. le Maire,

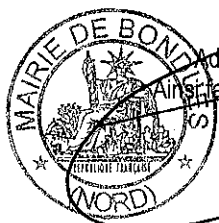
La commune est engagée depuis plusieurs années dans une politique d'embellissement de son territoire qui a conduit à enfouir les réseaux d'éclairage public de la ville.

Dans le cadre de l'aménagement du quartier situé au lieu-dit la Quenouille, la société Notre Logis s'est retrouvée dans l'obligation de dévoyer une partie des réseaux d'éclairage public. La commune profite donc de l'opportunité offerte par ce projet immobilier pour enfouir les réseaux aériens situés entre le rond-point du Fort et le chemin de Marcq.

Elle prend à sa charge tous les frais inhérents à ce chantier et la Société Notre Logis participe financièrement à ce projet à hauteur de 19 000 € qui correspond à la somme qu'elle aurait engagée pour dévoyer notamment le mât d'éclairage public gênant pour son chantier.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante annexée à la présente délibération.

Travaux préparatoires
Conseil d'Administration du 31 mai 2016
Commission Générale du 14 juin 2016



Le Conseil

adhère à la proposition ci-dessus.
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.

Certifié conforme.

Le Maire